

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

Affiché le 13/02/2017

Mise à jour du guide des marchés publics

Tous les deux ans, les seuils des directives européennes sur les marchés publics sont révisés par la Commission européenne de manière à respecter les engagements internationaux de l'union pris en vertu de l'accord plurilatéral sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce.

A partir du 1^{er} janvier 2018, les seuils de passation des marchés publics sont ainsi modifiés :

- Pour les pouvoirs adjudicateurs :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2017	A partir du 01/01/2018
Nature du Marché	Seuil de procédure formalisée	Seuil de procédure formalisée
Fournitures et services	209 000 € HT	221 000 € HT
Travaux	5 225 000 € HT	5 548 000 € HT

Le Conseil Municipal a mis à jour le guide interne des marchés publics selon ces nouveaux seuils.

Délégation spéciale pour signer une autorisation d'urbanisme concernant le Maire et sa famille

Le conseil municipal a désigné Monsieur Alain HAURAT, conseiller municipal, pour signer une autorisation d'urbanisme concernant le Maire et sa famille.

Présentation des budgets de Grand Annecy

Monsieur le Maire, Vice-Président de GRAND ANNECY, a présenté les différents budgets de GRAND ANNECY pour l'exercice 2018 qui représentent un budget consolidé de plus de 408 millions d'euros.

Vidéoprotection

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'à la suite de la consultation et de l'analyse des offres par le Bureau d'Etudes THEVENET, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 12 janvier 2018, avait décidé de suivre la proposition du Cabinet THEVENET et de retenir l'offre de l'entreprise SNEF. En application de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché avec l'Entreprise SNEF a été signé pour un montant de 878 413,14€ HT. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018 en dépenses et en recettes (subvention de l'Etat et remboursement des Communes).

Recours contre le SCOT du Bassin Annécien

Monsieur le Maire, Président du SCOT, annonce que le recours contre le SCOT a été rejeté par la Cour Administrative d'Appel de Lyon (arrêt du 18 janvier 2016).

Recensement

Les conseillers municipaux sont invités à inciter les habitants de leur secteur à retourner les documents de recensement ou bien à effectuer les démarches sur internet avant la fin du recensement (17 février 2018).